

| | |
|--|----|
| 61. Arrêté du 18 février 1898 dispensant la demoiselle Teuraitevava a Faataha de la production de son acte de naissance à l'effet de contracter mariage..... | 59 |
| 62. Arrêté du 18 février 1898 dispensant le sieur Guichenay de la production de son acte de naissance, de l'acte de décès de son père et du consentement de sa mère à l'effet de contracter mariage..... | 59 |
| 63. Arrêté du 18 février 1898 accordant dispense d'âge au sieur Maruoi a Teharuru à l'effet de contracter mariage..... | 59 |
| 64. Arrêté du 18 février 1898 divisant le territoire des îles Marquises en circonscriptions de districts..... | 60 |
| 65. Arrêté du 18 février 1898 rendant exécutoires les rôles principaux des licences et des patentes des perceptions de Papcete, Taravao et Moorea pour l'année 1898..... | 61 |
| 66. Arrêté du 25 février 1898 dispensant le sieur Upaupa a Tati de la production de l'acte de décès de sa mère et du consentement de son père à l'effet de contracter mariage..... | 62 |
| 67. Arrêté du 25 février 1898 dispensant la dame Tehetu Teatarau a Teoroaro de la production de l'acte de décès de sa mère et du consentement de son père à l'effet de contracter mariage..... | 62 |
| 68. Arrêté du 28 février 1898 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget Colonial, exercice 1898, un crédit provisoire de la somme de 8.000 francs..... | 63 |
| <hr/> | |
| 69 à 80. Nominations, mutations, etc..... | 64 |

N° 55. — Par arrêté du Gouverneur en date du 2 février 1898, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Tearai a Hauata à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Sarah Richmond.

N° 54. — ARRÊTÉ ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget colonial, exercice 1897, des crédits provisoires s'élevant à la somme de 4,555 fr.

(Du 4 février 1898.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER D'ACADÉMIE,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie ;

Vu le cahogramme du Ministre des Colonies en date du 28